

Guide touristique - guide régional

RÉF | 2994

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

La formation de guide touristique s'adresse aux personnes désireuses d'exercer à un niveau professionnel de qualité les fonctions de guide régional. Celles-ci consistent à aider les touristes à découvrir, comprendre et apprécier l'objet de leur visite dans un climat agréable. La méthodologie utilisée étant essentiellement pratique, la formation partira en premier lieu de la région proche, comme terrain d'exercices.

A l'issue de sa formation, le guide touristique sera capable : d'animer tout groupe de visiteurs; de commenter les attraits touristiques et culturels de la région; de concevoir des programmes d'activités et de visites.

Programme

- **Cours professionnels :**

- Première année :**

- Introduction; Concepts d'histoire; Histoire de la Belgique; Culture artistique; Géographie générale de la Belgique; Urbanisme général; Déontologie; Culture des villes de Wallonie et de Flandres; Architecture de Bruxelles; Environnement de Bruxelles; Urbanisme de Bruxelles; Folklore de Bruxelles; Techniques de communication verbale; Techniques de guidage et d'animation de groupes; Sensibilisation à la lecture des cartes; Visites d'observation – applications pratiques.

- Deuxième année :**

- Intégration; Histoire de la monarchie belge; Concepts d'archéologie; Culture artistique; Iconographie; Géographie touristique; Culture des villes de Wallonie et de Flandres; Naissance de la ville de Bruxelles; Démographie; Archéologie industrielle; Architecture de Bruxelles; Techniques de communication verbale; Techniques de guidage et d'animation de groupes; Lecture approfondie de cartes; Premiers soins; Visites d'observation – applications pratiques; Gestion de projets.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

- **Pratique Professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une [convention de stage](#) avec un patron-formateur, supervisée par un [délégué à la tutelle](#) qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas de le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de coordination et d'encadrement

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

2 année(s)

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

Soit, CESS;

Soit, avoir satisfait à un examen d'entrée;

Soit, Diplôme de formation chef d'entreprise sfpm ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique)

Soit, 3 années d'expérience professionnelle dans le métier (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique) **ET** :

- **Soit**, 4ème année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- **Soit**, 6ème année secondaire en professionnel réussie (CE6P ou CQ6P)
- **Soit**, Certificat d'apprentissage

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>